



Maison des Jeunes (MDJ)

Projet pédagogique (modifié en 2015)

234, avenue des arènes

30127 Bellegarde

Tél. : 09.64.08.60.15

Mail : mdjbellegarde30@orange.fr

Préambule

L'origine de la MDJ

De juin 1990 à juin 1998, une association de jeunes « la Jouvenço » a géré ce que l'on appelait la MJC. En Juillet 1998, suite à des dysfonctionnements répétés, le local a été fermé et l'association dissoute. Il est depuis affecté à la médiathèque.

En 1999 la création d'un Point Information Jeunesse (PIJ) et l'embauche d'une animatrice ont permis de relancer des animations en direction des 13 - 17 ans.

L'animatrice assurait toutefois le fonctionnement de trois services : Le bureau de tourisme, le PIJ et l'ALSH 13-17 ans.

Le local utilisé pour les animations « ados » était une salle polyvalente attenante au local du PIJ et était utilisé pour d'autres activités de la commune (réunion, apéritif de cérémonie, exposition...).

La mission de l'animatrice auprès des jeunes n'a jamais pu se développer en raison de la polyvalence de la salle (la rendant trop souvent indisponible) et de ses multiples responsabilités qui ne lui permettaient pas de se consacrer pleinement à l'animation du secteur jeunes.

En septembre 2009 suite à la demande de réaffectation de l'agent concernée, l'ALSH 13 - 17 ans a été arrêté.

Certains parents et jeunes qui ont fréquenté ces structures en parlent encore avec nostalgie.

De plus, depuis 2009 les parents faisaient régulièrement part à la directrice de l'ALSH (4 -12 ans), de leur déception face à l'absence d'activités encadrées, les mercredis et vacances, pour leurs enfants de plus de 12 ans.

C'est en prenant en compte ces éléments, que La municipalité a décidé de relancer les animations auprès des 13 - 17 ans à partir d'un espace jeunes géré par un animateur.

La MDJ est un service municipal qui a une vocation d'animation et de prévention. Une fois qu'elle sera reconnue et fréquentée par ce public, il est envisagé de développer des actions avec les 18-20 ans.

Les finalités éducatives de la commune

La MDJ, au même titre que le multi accueil pour les enfants de 3 mois à 3 ans, l'ALSH pour les enfants de 3 à 12 ans, est un espace éducatif qui vise l'enrichissement des jeunes de 12 à 18 ans sur le plan individuel et collectif dans les différents domaines de la personnalité (physique, intellectuel, affectif, psychologique).

L'action éducative de la MDJ s'appuie sur les finalités suivantes :

- Proposer des loisirs de qualité dans un cadre sécurisé.
- Permettre la découverte de pratiques variées.
- Développer les capacités d'adaptation des jeunes
- Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités.
- Développer le respect de l'environnement qu'il soit humain, matériel ou naturel.
- Favoriser la tolérance et l'expression de la solidarité.

Projet Pédagogique de la MDJ

I- Présentation de la structure et des moyens

La Maison des Jeunes est ouverte à tous les jeunes de 12 à 18 ans de la commune et ses alentours, qui adhèrent à la structure (adhésion annuelle).

Elle accueille les jeunes, les mercredis (14h-19h), samedis (14h-19h) et pendant les vacances scolaires (du lundi au vendredi, sauf les vacances de Noël et les matinées des deux dernières semaines d'août).

L'accueil revêt deux formes, un accueil informel, ouvert à tous les adhérents et des activités qui nécessitent une inscription préalable.

Les jeunes porteurs d'un handicap peuvent être accueillis. Une rencontre avec la famille et/ou un professionnel de l'éducation spécialisée et le directeur de la MDJ devra définir si l'accueil est possible et les conditions de cet accueil (protocole d'accueil à établir).

Moyens matériels :

Les locaux

Ils sont composés d'une salle d'accueil avec un coin cuisine (tables, chaises, canapés, réfrigérateur...) et du bureau du directeur.

Cela représente 85m² au total et une capacité d'accueil maximale de 30 personnes.

Le matériel éducatif et pédagogique

1 baby-foot, 1 ordinateur, 1 billard, 1 jeu de fléchette, 1 table de tennis de table, 1 panier de basket, 3 télévisions, 3 consoles de jeux, 5 trottinettes, matériel multisport, chaîne hifi et des jeux de société. Cet équipement évoluera en fonction des projets et des demandes des jeunes.

Les autres espaces communaux utilisables

La plaine des jeux (mini-golf, stade de football, terrain multi sport et skate parc),
La halle des sports, 2 terrains de tennis (sous réserve d'occupation par les clubs),
La médiathèque et les salles communales (Salle des Sources...).

Les transports

La commune dispose d'un bus de 60 places conduit par un agent communal.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les services techniques de la commune, mettent à notre disposition deux minibus (8 places CCAS et 7 places ST).

En fonction de la disponibilité de ces deux véhicules il peut être fait appel à un transporteur professionnel.

Moyens humains :

L'équipe d'animation

Un directeur titulaire d'un Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse (BEATEP), une directrice adjointe titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive Loisirs Tout Public (BPJEPS LTP), tous deux surveillants de baignade (BSB) et agents communaux à temps plein.

Des animateurs titulaires du BAFA ou en formation, en contrat Avenir.

Un ou des animateurs vacataires, en fonction du nombre de jeunes (prioritairement B.A.F.A).

Le personnel technique

Une personne à l'entretien du bâtiment (agent communal).

Les autres partenaires et intervenants

Le responsable de la MDJ travaille en partenariat avec :

- diverses associations culturelles et sportives pour des projets d'animation (le club de basket, club de rugby du village, l'association « Martingale » d'Arles...).
- d'autres structures d'accueil de jeunes pour des rencontres inter centre (centres

- sociaux, relais jeunes, MJC de Beaucaire, Saint Gilles, Bagnols sur Cèze ...)
- des organismes tels que les Francas pour des projets d'animation départementaux et du soutien technique.
 - Les clubs de Jumelage de la ville.
 - le Point Information Jeunesse (PIJ) de la commune pour l'organisation de journées thématiques (jobs d'été, sensibilisation aux comportements à risque...).
 - la Mission Locale Jeunes (MLJ) de Beaucaire (permanences hebdomadaires au PIJ).

Les jeunes et leurs familles

Les adhérents participent à l'aménagement et à l'organisation de la MDJ et contribuent aux programmes d'activités.

Des rencontres permettent d'informer les familles du fonctionnement de la MDJ (réunions d'information, discussions informelles).

Moyens financiers :

- **Le budget alloué par la Municipalité** : voté chaque année par le conseil municipal.
- **Aides et subventions** : depuis juillet 2012, la déclaration de la MDJ en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) permet à la commune d'intégrer l'activité de la MDJ dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). De plus, la commune perçoit une aide au fonctionnement de la CAF et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les familles peuvent utiliser les aides aux vacances de ces deux organismes et éventuellement celles des comités d'entreprises pour financer la participation de leurs enfants.

II- Les objectifs pédagogiques

Favoriser la citoyenneté

Amener les jeunes à s'impliquer dans leur environnement, que chacun puisse participer à la réflexion et à la prise de décisions. Qu'ils deviennent acteurs à part entière sur leur territoire. Prendre conscience de ce qu'est la démocratie et en faire l'apprentissage. Les sensibiliser à leurs droits et leurs devoirs.

Favoriser l'apprentissage de la vie communautaire

Apprendre à respecter des règles de vie propre à la structure d'accueil et aux diverses activités. Apprendre à côtoyer d'autres jeunes, à se respecter et à respecter les autres, à partager et développer des intérêts communs ainsi qu'à s'intégrer au sein d'un groupe. Inciter au respect et à la tolérance. Développer la solidarité.

Développer l'autonomie

Les amener à exprimer leurs besoins, à savoir s'organiser, à prendre des initiatives et des responsabilités.

Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs

Les sensibiliser au sens artistique, créatif, sportif et culturel. Leur faire découvrir de nouvelles activités. Valoriser les jeunes en développant leurs savoir-faire et en les partageant avec les autres.

Permettre aux jeunes de mieux connaître leur environnement et ses risques

Les sensibiliser aux différentes formes d'addiction, à la sécurité.
Agir dans le cadre de la prévention.

III- Méthode employée à la réalisation de nos objectifs

OBJECTIFS OPERATIONNELS	METHODE et MOYENS
Favoriser la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none">• organiser des temps de réflexion sur les besoins du groupe, les façons d'y répondre et l'organisation à mettre en place• permettre à tous de participer, de prendre la parole, donner son avis, échanger et écouter.• mettre en place des temps d'évaluation.• valoriser des actions menées à leur terme.• participer aux projets de la commune aux travers d'événements locaux existants et aux animations communales. Ex : affichage du calendrier des manifestations locales et choix de participation des jeunes (stand, productions...)

<p>Favoriser l'apprentissage de la vie communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • établir ensemble des règles de vie, les mettre en place et apprendre à les respecter • comprendre et savoir suivre des règles de vie imposés (sécurité, produits illicites...) • mettre en place d'un coin presse et info (article de journaux, affiches...)
<p>Développer l'autonomie Etre acteur de ses vacances</p>	<ul style="list-style-type: none"> • accompagner les jeunes dans leurs projets, les aider à s'organiser, à prendre la parole, à défendre leurs idées
<p>Favoriser l'accès des jeunes aux activités culturelles, sportives et de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mettre en place des activités variées répondant au besoin du plus grand nombre • sensibiliser à de nouvelles activités • mettre en place d'ateliers spécifiques • sorties à thème • mettre en place de camps • développer des passerelles entre les jeunes et les différentes associations ou structures existantes
<p>Permettre aux jeunes de prendre en compte leur environnement et ses risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • faire participer des jeunes à l'aménagement et au fonctionnement l'organisation du local • sensibiliser aux addictions / santé / dangers Internet (collaboration avec des associations de prévention...) • établir ensemble des règles de vie (rédaction et révision du règlement, conseil avec les parents...) • sensibiliser au respect du lieu et du matériel • mise en place de mini stages (secourisme), de débats, d'intervention, films...

IV - Évaluation

L'évaluation doit permettre de vérifier si le projet a atteint ses objectifs et si les moyens mis en œuvre étaient adaptés.

Le but de cette évaluation est de comparer le résultat attendu au résultat obtenu afin de modifier si nécessaire certains éléments du projet (objectifs, moyens, indicateurs).

Il est donc important de se donner des outils d'évaluation ainsi que des indicateurs sur lesquels se baser.

Avec les jeunes

- Temps de discussion formels ou informels
- Mur d'expression (permettant à chacun de s'exprimer au moment où il le souhaite)
- Étude de la fréquentation
- Mur d'expression sur le site Internet
- Boîte à idée.

Avec les parents

- Réunions formalisées
- Temps de discussion informels
- Mur d'expression sur le site Internet
- Questionnaire

Avec la Municipalité

- Réunions formalisées
- Temps de discussion informels

V - Outils de communication

- Les journaux : Midi Libre, La Marseillaise, La Provence et «Vivre Bellegarde» (le magazine trimestriel de la commune) ...
- Internet : le site de la commune, facebook.
- L'affichage et la distribution de flyers.
- L'utilisation du panneau d'information électronique de la commune.
- La diffusion de montages photos et vidéos.